

COMMUNE DE VELLERAT

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2018

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux, au domicile des citoyens et dans le Journal officiel no 43 du 21 novembre 2018

Président du jour : Charles Flück

Secrétaire : Gilberte Studer

Nombre d'électeurs inscrits : 61

Ayants droits présents : 13

Majorité absolue : 7

Scrutatrice : Michèle Fringeli

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Budget ;
3. Voter la consolidation du crédit pour des travaux de rénovation du bâtiment communal de fr. 50'000.-- ;
4. Fusion de communes – information générale ;
5. Moloks, mise en service ; Chemin de la montagne – clôture du dossier ;
6. Divers.

Aucune modification n'est demandée par les ayants-droit. Le Président ouvre l'assemblée et donne la parole à la secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Après lecture du procès-verbal, celui-ci est accepté tel que présenté.

2 Budget

Rapporteur : Pierre-André Comte

Pierre-André Comte informe que le Comité de fusion a décidé d'englober les budgets de Rebeuvelier et Vellerat dans le budget de la nouvelle commune fusionnée de Courrendlin. Les données nécessaires pour les dépenses et recettes ordinaires de la commune seront communiquées au caissier de Courrendlin. Les taxes et le tarif de l'eau restent inchangées pour 2019. Par contre, lors de l'établissement du budget 2020, des modifications pourront intervenir.

Pour 2019, il n'y a pas d'investissements extraordinaires prévus.

En réponse à l'interpellation de Charles Flück, le maire répond que les comptes 2018 seront validés par une fiduciaire.

Charles Flück remercie Pierre-André Comte pour ces informations.

3. Voter la consolidation du crédit pour des travaux de rénovation du bâtiment communal de fr. 50'000.--

Rapporteur : Pierre-André Comte

Le crédit de fr. 50'000.-- pour l'objet cité en marge a été accepté par l'assemblée communale en date du 14 décembre 2017.

Le maire rapporte sur les travaux effectués relatifs à la rénovation et à l'entretien du bâtiment communal. Les travaux sont terminés. Le coût effectif se monte à fr. 50'597.40. Un amortissement de fr. 597.40 sera effectué en 2018.

Vu ce qui précède, le Conseil communal demande à l'assemblée d'accepter la consolidation du crédit de fr. 50'000.--.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Président passe au vote.

Au vote final, la consolidation du crédit de fr. 50'000.-- est acceptée à l'unanimité.

4. Fusion de communes – information générale

Rapporteur : Pierre-André Comte

Pierre-André Comte rapporte sur le travail du Comité de fusion composée des trois maires des communes concernées, et de Norbert Chappatte secrétaire. Ce comité sera reconduit durant les 2, voire 3 premiers mois de l'année prochaine pour mettre à jour certains règlements.

Le 12 décembre à 17 heures, le nouveau Conseil communal s'est réuni pour distribuer la répartition de la nouvelle entité.

Claire Agnolini s'occupera de l'agriculture, des chemins, forêts et la gestion des déchets. Pierre-André Comte hérite du dicastère de l'Environnement et CEP.

Pierre-André Comte relève qu'il n'y aura pas de bureau administratif à Vellerat. Lors de votations/élections, le bureau de vote est maintenu dans les communes, le dimanche matin, de 10h00 à 12h00. Le dépouillement se fera à Courrendlin.

Pierre-André Comte souligne qu'il a été nommé vice-maire pour 2019.

La parole n'étant pas demandée, Charles Flück remercie le maire pour toutes ces précieuses informations.

5. Moloks – mise en service

André Gafner a le plaisir d'informer l'assemblée que la mise en service du Molok se fera le 13 décembre. Il prie les usagers de ne déposer dans ce conteneur semi-enterré que des sacs taxés.

S'agissant des cendres qui ne sont plus prises à la décharge de Courrendlin pour des raisons techniques, celles-ci (froides) peuvent être mises dans les sacs taxés et déposés dans le Molok. Les cendres insuffisamment inertes viennent rebrûler à la déchetterie de la Chaux-de-Fonds.

Pour de grandes quantités, les cendres peuvent être apportées à l'entreprise Gobat, moyennant une taxe.

Dès 2021, la décharge de Boécourt sera agrandie et les cendres pourront être déposées à Boécourt.

En réponse à la demande de Kurt Christen, le contenu du Molok sera vidé une fois par semaine dans une première étape. Par la suite, il n'est pas impossible qu'il soit vidé toutes les deux semaines, selon le remplissage du conteneur.

Kurt Schnider est informé que les sacs taxés peuvent s'acheter dans les commerces locaux.

Marcel Dupré demande de corriger l'inscription sur le couvercle du Molok, car il est noté « dépôt de cendre interdit ».

6. Divers

Marcel Dupré informe que, suite à la fusion, il n'y aura plus qu'un commandant pour le Service d'Incendie et de Secours SIS 6/12. C'est M. Nicolas Tobler de Rebeuvelier qui a été nommé à ce poste. Il relève que le hangar des pompes ne sera plus utilisé et peut être vidé. Ce bâtiment pourra être mis à la disposition de la nouvelle commune fusionnée pour l'entreposage de matériel. Dès 2020, les Centres de Courchapoix et de Delémont seront conjointement en service.

Marcel Dupré tient à remercier Thierry Tiraferri pour son engagement en sa qualité de Commandant au sein du SIS 6/12.

Pierre-André Comte relève que, pour la nouvelle commune fusionnée de Courrendlin, des citoyens sont recherchés pour siéger dans des commissions permanentes (écoles primaire, secondaire, etc..). Il souhaite que des personnes du village s'investissent dans la chose publique. Les personnes intéressées voudront bien lui signaler jusqu'à la fin de l'année.

Il informe les ayants-droit que le Conseil communal a donné son accord pour un contrat de bail de 99 ans pour le stand de tir à la Société de Tir de Vellerat.

Il souligne que le Conseil communal a récupéré, sous forme de don, la parcelle no 246 de M. Huber, sise à La Montagne.

Le maire tient à relever que c'est la dernière assemblée communale de la commune de Vellerat. Pour marquer le « passage » de la commune à la nouvelle entité fusionnée de Courrendlin-Rebeuvelier et Vellerat, et le début d'une nouvelle vie politique régionale, le

Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2018

Conseil communal a le plaisir d'inviter les habitants de la commune à une soirée commémorative, amicale et festive, jeudi 13 décembre. Les citoyens se retrouveront au restaurant du Coq d'Or pour y partager le repas de clôture de notre aventure institutionnelle, aux côtés du ministre en charge des communes et des maires des villages voisins. Cinquante-quatre personnes sont déjà inscrites.

Il informe que le Syndicat scolaire actuel de l'école secondaire est maintenu jusqu'au 31 juillet 2019. Daniel Flück reste délégué de la commune jusqu'à la fin de l'exercice scolaire 2018-2019.

Il souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h10 en souhaitant de belles fêtes de fin d'années à toutes et à tous.

Au nom de l'assemblée communale	
Le président :	la secrétaire :
Charles Flück	Gilberte Studer